

*J. B. Allard, avocat  
Directeur, Affaires juridiques et Réclamations  
Ligne directe : (514) 598-3785  
Télécopieur: (514) 598-3839  
Courriel : jballard@gazmet.com*

Montréal, le 4 avril 2003

**PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria – bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**OBJET: Demande d'autorisations de SCGM en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* / acquisition des bureaux d'affaires 2002-2003**  
**V/dossier: R-3509-2003**  
**N/dossier: 312-00197**

---

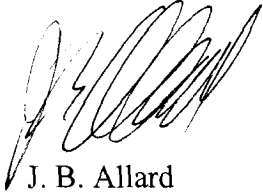
Chère consœur,

La présente fait suite à celle de Me Nicolas Plourde en date du 3 avril 2003, dans laquelle il demande à la Régie la permission d'intervenir de façon tardive en cette instance.

SCGM n'entend pas s'opposer à ce que l'ACIG puisse formuler une courte demande de renseignements et adresser à la Régie de brefs commentaires écrits, bien que nous soyons surpris du long retard à manifester un intérêt pour cette affaire. Nous espérons que l'octroi d'une telle permission à l'ACIG ne créera pas un précédent qui aurait pour effet de rendre sans conséquence les délais imposés par la Régie.

Conséquemment, en autant que cette intervention tardive de l'ACIG n'ait pas pour effet de retarder une décision en l'instance, nous verrons à répondre à la courte demande de renseignements de l'ACIG, si telles sont les instructions de la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. Allard', written in a cursive style.

J. B. Allard

JBA/cd

C.C. Me Nicolas Plourde, *Heenan Blaikie*